LIVRET D'ACCUEIL



Livret conçu en janvier 2008

Conforme à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002

Approuvé par le Centre Communal d'Action Sociale le 3 mars 2008

Dernière mise à jour : 01//03/2019

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|

SOMMAIRE

- * MOT D'ACCUEIL
- *** PRESENTATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE**
- ***** LE PERSONNEL
- * ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE
- VOTRE LOGEMENT
- *** VOTRE VIE A LA RESIDENCE AUTONOMIE**
- *** VOTRE SECURITE**
- * TARIFICATION

MOT D'ACCUEIL

Vous avez choisi la Résidence « Les Charmilles » de Longué-Jumelles. Nous sommes heureux de vous y accueillir et nous vous souhaitons d'y vivre un agréable séjour.

L'ensemble du personnel se mobilise au quotidien afin de vous garantir un accueil et un accompagnement de qualité correspondant à vos attentes.

La résidence « Les Charmilles » a pour objectif d'apporter un peu de chaleur, quand parfois avec le temps, la vie se refroidit...

Mot aux familles du résident :

L'entrée à la résidence est un cap qu'il faut passer le plus agréablement possible. L'entourage familial reste primordial. C'est la famille qui contribue à ce que cette étape de la vie se déroule dans les meilleures conditions.

| LIVRET D'ACCUEIL DOC 01 V03 05/03/2019 Page | | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|---|--|------------|------------|------|
|---|--|------------|------------|------|

PRESENTATION DE LA RESIDENCE



Le C.C.A.S. est responsable du projet institutionnel. Il est le garant vis-à-vis des résidents, de leurs familles et du personnel.

La résidence « Les Charmilles », Établissement Public, ouvert en novembre 1977, a été restructuré en 1999. Une convention de location est conclue entre l'Office Public Départemental d'H.L.M.de Maine-et-Loire (HABITAT 49), le Préfet et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Longué-Jumelles, qui en est « le gestionnaire ». Le Président du Conseil d'Administration est Monsieur Frédéric MORTIER, Maire de la ville de Longué.

La résidence autonomie est un lieu de vie pour les personnes retraitées, âgées d'au moins 60 ans, autonomes et valides.

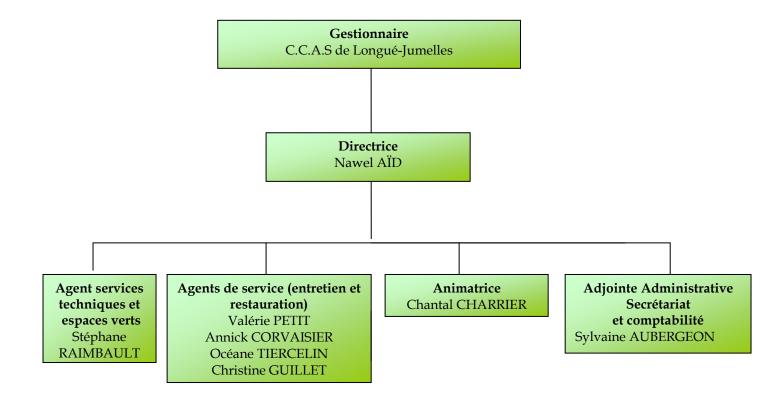
Ses fonctions générales sont l'accueil, l'hébergement et la restauration. Les résidents y trouvent liberté, sécurité, confort et convivialité.

| LIVRET D'ACCUEIL DOC 01 V03 05/03/2019 Page | LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|---|------------------|------------|------------|------|
|---|------------------|------------|------------|------|

LE PERSONNEL

Pour répondre au mieux à vos attentes, une équipe de professionnels est à votre écoute, aux fonctions suivantes :

ORGANIGRAMME





La Directrice :

Elle est garante de l'organisation générale et du fonctionnement administratif et technique de l'établissement :

- Encadrement du personnel et des prestataires de services,
- Contacts avec l'administration, les services sociaux, le corps médical,

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|

- Elaboration et suivi du projet d'établissement,
- Mise en œuvre des conditions nécessaires à un accueil de qualité des résidents et des familles,
- Gestion administrative, financière et logistique de l'établissement,
- Mise en œuvre des moyens nécessaires de la résidence,
- Animation des équipes de travail en alliant des méthodes participatives et une recherche d'une grande rigueur,
- Développement des relations de qualité avec les partenaires locaux et institutionnels,
- Assurer un entretien parfait de la résidence,
- Application permanente des réglementations en vigueur, tant administratives que techniques et sanitaires.

La secrétaire Adjointe Administrative

Elle assure l'accueil physique et téléphonique de la résidence Elle seconde la Direction dans ses tâches administratives et comptables. Elle assure la gestion administrative du portage de repas.

🥏 Les agents sociaux (restauration et entretien) :

Elles entretiennent les surfaces et les mobiliers des locaux collectifs (couloirs, escaliers, hall d'entrée, sanitaires, pièce de vie, salle à manger...) et assurent le service du déjeuner (mise du couvert, service à table, plonge).

Elles ont aussi un rôle d'écoute et d'accompagnement au quotidien auprès des résidents.

Elles participent à la vie sociale et collective de l'établissement.

L'animatrice

Elle propose et anime les activités liées à la structure, encourage et stimule : physiquement et moralement les résidents.

Elle est à l'écoute des résidents et les accompagne de manières collectives ou individuelles.

Elle communique sur la vie de la résidence.

L'agent services techniques et espaces verts

Il entretient les espaces verts de la résidence (jardin, pelouse, haies, fleurissement des parterres...).

Il effectue les réparations à l'intérieur du bâtiment (plomberie, électricité, videsanitaire...).

Il remet en état les logements.

Nous vous remercions d'informer la directrice, si vous avez besoin de l'agent des services techniques.



Le personnel est rémunéré par la résidence et <u>ne doit recevoir de la part des résidents</u> <u>aucune gratification</u>.

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|
| | | | |

VOTRE LOGEMENT

La résidence se compose de 57 logements, ils sont tous répartis dans un bâtiment principal composé de deux ailes et d'une pyramide centrale.

Deux ascenseurs sont mis à la disposition des résidents pour accéder aux différents niveaux.

La capacité du Logement Foyer :

- **♣** 53 T1 bis de 32m²
- ♣ 2 T1 bis de 32m² PMR
- 4 2 T2 de 60m²

L'aménagement de votre appartement se fait avec votre mobilier personnel.

Etat des lieux

Un état des lieux de l'appartement est dressé à chaque arrivée et départ.

Si au cours de votre séjour, des réparations s'avèrent nécessaires, merci de bien vouloir prévenir la Direction.

Les inscriptions

La priorité des admissions est réservée aux habitants de Longué puis du canton, de l'agglomération du grand saumurois.

Assurance

Chaque résident bénéficie d'une assurance Multirisque incluse dans l'assurance de la résidence. Voir l'attestation remise à la signature du contrat de séjour.

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|
|------------------|------------|------------|------|

VOTRE VIE A LA RESIDENCE AUTONOMIE



Vie quotidienne

Vous pouvez recevoir librement la visite de vos proches et ami(e)s.

Chaque résident entre, sort et reçoit comme il le souhaite. Toutefois, afin de ne pas susciter d'inquiétude, il est demandé d'aviser la direction si vous vous absentez et dormez à l'extérieur.

Vos activités et loisirs

Un programme mensuel d'animations est affiché dans le hall d'entrée, et remis dans chaque boîte aux lettres.

Toutefois si vous avez une passion, des idées d'activités à faire partager, vos propositions nous intéressent.

Vos communications téléphoniques et informatiques

Vous pouvez demander la mise en service d'une ligne téléphonique dans votre appartement.

La mise en service, l'abonnement et les communications seront à votre charge.

Les repas

Le petit déjeuner et le dîner sont pris dans les appartements.

Le déjeuner peut être pris en commun dans la salle à manger, au tarif en vigueur.

Les menus vous sont indiqués la semaine d'avant par voie d'affichage. Vous avez la possibilité de demander un changement pour des raisons médicales et/où de goût.

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|

L'horaire vous sera indiqué par la Direction lors de votre arrivée car il y deux services.

En cas d'impossibilité de vous rendre à la salle à manger, merci d'en informer le personnel.

Nous tenons à préciser que nous sommes tributaires de notre prestataire de repas en ce qui concerne l'horaire du service, celui-ci peut donc être modifié.

Le courrier

Vous disposez de votre propre boîte aux lettres.

Votre journal peut être livré tous les matins.

Pour les envois, une boîte aux lettres est à votre disposition dans le hall d'entrée. Le facteur se chargera de relever le courrier tous les jours vers 15h00 (à l'exception du dimanche).

L'entretien

Le ménage de votre appartement est à votre charge.

Vous pouvez choisir de le faire seul, de faire appel à une aide à domicile ou toute autre personne de votre choix.

Un dossier de prise en charge pourra être demandé en fonction de vos ressources auprès des organismes prestataires qui assurent le service.

Pour le nettoyage du linge :

Vous disposez d'un branchement pour machine à laver dans votre cagibi ou votre cuisine.

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|
| | | | |

Les soins

Vous avez le libre choix de vos intervenants :

- médecin,
- infirmier,
- kinésithérapeute,
- Ambulancier,
- Pédicure,
- Coiffeur à domicile.

Les frais sont à votre charge.

Le culte



L'établissement accueille une cérémonie religieuse catholique une fois par mois.

Les animaux de compagnie

Nos amis les animaux (chiens, chats) sont autorisés dans l'établissement à l'arrivée du résident, sous certaines conditions, ainsi que les animaux en cage (exemple : les oiseaux). A la disparition de cet animal, il ne pourra pas être remplacé.

L'entretien devra être fait de manière régulière. La Direction se réserve le droit de demander l'exclusion de l'animal malodorant.

Les visiteurs devront tenir en laisse et muselé (en lien avec la réglementation en vigueur) leurs animaux domestiques lors des visites.

Votre sécurité

Un système d'appel malade (médaillon) permet de vous venir en aide à tout moment.

La nuit, un membre du personnel assure une astreinte à son domicile. Il peut donc intervenir si nécessaire (en cas d'urgence).

Pour assurer votre protection contre l'incendie, l'établissement est équipé d'installations : alarmes, portes coupe-feu, matériel d'extinction...

Régulièrement, les pompiers sont sollicités pour une simulation incendie dans les parties communes pour les résidents et le personnel.

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|

Seuls des conseils de conduite à tenir peuvent être donnés pour les parties privatives (les logements).

Toutefois, en cas d'incendie, il est conseillé de :

- Garder son sang froid,
- De prévenir le personnel ou les secours immédiatement (pompiers : 18),
- Evacuer les lieux.

FACTURATION ET TARIFICATION

Le paiement des redevances mensuelles s'effectue chaque mois à terme échu c'est à dire le 15 du mois suivant (ex : le loyer de mars sera prélevé le 15 avril) Le prélèvement automatique sur votre compte est conseillé pour tout règlement (loyer, caution, charges, repas...).

En fonction de vos ressources, des aides peuvent vous être accordées :

- Pour le loyer : l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L), versée par la C.A.F ou la M.S.A.
- Pour la dépendance : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), versée par le Conseil départemental.
- Pour l'appel malade un dossier d'aide est possible auprès de la MSA ou de la CAF

Tarif

Le Conseil d'Administration de la résidence fixe les tarifs des loyers et charges à appliquer du 1^{er} janvier de chaque année.

Voir feuille en annexe des tarifs en vigueur

Sont compris dans les charges :

- L'eau,
- Le chauffage,
- L'assurance habitation,
- L'électricité,



| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|
| | | | |

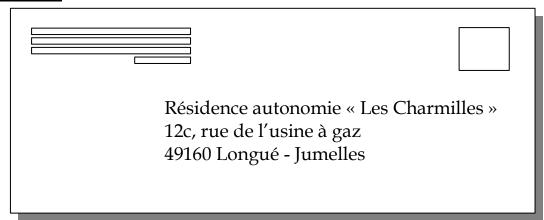
- Les ordures ménagères,
- Le BIP d'urgence,
- La responsabilité civile privée et personnelle.

Reste à la charge du résident :

- Le téléphone, internet
- La taxe d'habitation et la redevance télévisuelle selon vos ressources,
- Toutes prestations personnelles (ménage, repas, livraison, courses, pédicure, coiffeur...)

POUR NOUS JOINDRE

Adresse:



Tél: 02 41 52 10 30



Email: residencelescharmilles49@orange.fr



Votre adresse :

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|

Voici la liste, non exhaustive, des organismes à prévenir de votre nouvelle adresse :

- Service des impôts,
- Assureur : radiation de votre multirisque, le logement foyer vous fait bénéficier d'une assurance multirisque de groupe, assurance habitation,
- Service des redevances radio TV,
- Caisse de Sécurité Sociale,
- Mutuelle,
- Etablissements financiers,
- Poste,
- Mairie et Préfecture pour la carte grise, la carte d'identité, le passeport, liste électorale
- Téléphone

| LIVRET D'ACCUEIL | DOC 01 V03 | 05/03/2019 | Page |
|------------------|------------|------------|------|
| | | | |